



Mémoire de la
MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE

Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique
de la Onzième Chute de la rivière Mistassini

Février 2015

Mémoire présenté par :

Monsieur Michel Perreault, maire
Municipalité de Girardville
180, rue Principale
Girardville (Québec) G0W 1R0

Présentation

Girardville fait montre d'une belle dynamique. Au cours des dernières décennies, elle a su profiter de son rôle stratégique de courroie de transmission entre un immense territoire forestier de tenure publique et la route 169 pour se développer. Les entreprises liées à l'industrie du bois et de l'aménagement forestier y sont prédominantes, mais l'agriculture conserve également une place importante notamment dans la culture des petits fruits.

Malgré sa relative petite taille, la communauté bénéficie d'une bonne variété d'activités et d'équipements communautaires et de loisir concentrés dans un pôle de services qui a su être maintenu adéquatement.

Dès les années 1990, Girardville s'inscrit dans un mouvement de diversification de son économie. Résolument tournée vers l'avenir, les gens du milieu portent leur attention sur les nouvelles tendances ce qui favorise un début de consolidation des pôles d'activités plus traditionnelles.

L'agriculture accueille de plus en plus de bleuetières combinant ainsi la richesse du territoire forestier avec l'agriculture, et des entreprises du secteur bio forestier et la culture en serre s'implantent. Des initiatives en récréotourisme misent sur les meilleurs potentiels attractifs du milieu à savoir, l'écologie, la nature sauvage et la grande aventure. Dans cette foulée, un regroupement de sept entreprises voit le jour sous le nom de Groupe Destination boréale. On y offre notamment des expéditions nordiques, des activités de détente en nature ainsi que des activités de découverte et d'observation. La grande aventure se vit dans un cadre

organisé à la mesure de l'immense potentiel naturel offert par la faune, la forêt et les nombreux plans d'eau. Enfin, la villégiature constitue une autre activité qui contribue à la vitalité du milieu.

C'est donc sur cet élan bien enclenché de consolidation et de diversification économique que se dessinent les perspectives d'avenir de Girardville pour se développer. Celles-ci s'accompagnent de grands projets dont la concrétisation du parc régional Des Grandes-Rivières (échelle de la MRC), la réalisation du barrage «Au fil de l'eau» sur la rivière Mistassini, le développement du potentiel minier du Mont Otish avec ses possibles débouchés par le «Maître chemin» lequel aboutit sur la voie d'accès principale, à savoir le rang Saint-Joseph.

Dans l'ensemble, le grand enjeu qui prend aussi la forme d'un défi consiste à assurer globalement une utilisation harmonieuse, intelligente et planifiée de tout ce potentiel : développement agricole, culture, exploitation et aménagement de la forêt, activités récréatives et récréotouristiques, activités industrielles, développement urbain, services et construction résidentielle en dehors du périmètre, villégiature. Car il faut bien le dire, malgré un développement soutenu grâce à sa position géographique stratégique et une population dynamique et impliquée, Girardville est préoccupée par l'importance de maintenir l'occupation de son territoire. La dévitalisation du milieu rural est une réalité bien présente sur le territoire de la MRC et Girardville demeure à l'affût de toutes les opportunités qui pourraient lui permettre de mieux diversifier son économie pour faire face aux fluctuations cycliques de l'économie mondiale.

Identifiée comme pôle de service autonome, Girardville sait bien que c'est par le maintien d'une bonne qualité globale en services dans un cadre de vie dynamique et saine qu'elle pourra soutenir son développement et assurer sa survie à long terme.

Préoccupations

Le Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini est selon la municipalité, un projet de développement durable concret, il unit un juste équilibre entre le

développement économique, la qualité de vie des citoyens et la protection de l'environnement en générant des revenus récurrents provenant de l'exploitation d'une ressource naturelle renouvelable.

Les bénéfices éventuels permettront au conseil de s'engager dans une démarche qui vise un réel équilibre entre le développement économique de la municipalité et la qualité de vie de ses citoyens, le Conseil municipal désirant se doter d'un fonds qui servira de levier de développement socioéconomique permettant le développement durable et concret maintenant et pour les générations futures. En tant que citoyens, nous devons développer notre capacité à atteindre l'équilibre entre la protection de l'environnement, nos préoccupations sociales et nos considérations économiques.

Voici une liste non exhaustive de ce à quoi pourrait servir le fonds de développement :

- Soutenir le développement récréo-toutistique
- Aide démarrage d'entreprise
- Maintien du dernier commerce du village
- Assurer nos services de proximité
- Aide aux entreprises en difficultés
- Développement économique local
- S'assurer de services essentiels en terme de communication (cellulaire, internet)

De plus l'intégration harmonieuse de la minicentrale, permettra de rendre accessible une magnifique chute à la population, par la création d'un parc éco-touristique. La chute étant enclavée par des propriétés privées était pour ainsi dire inaccessible.

Le parc éco-touristique permettra aussi d'ajouter un effet multiplicateur sur l'offre touristique déjà existante, par l'utilisation du parc et la visite de la centrale pour la durée d'un séjour, par la clientèle touristique.

Acceptabilité

L'acceptabilité sociale est aujourd'hui une notion incontournable. La considération des parties prenantes tout au long du projet par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, s'est à notre avis, inscrite dans une approche « gagnant – gagnant ». La Société est arrivée à conjuguer simultanément l'environnement, l'économie et une responsabilité vis-à-vis nos communautés locales.

Recommandation

Dans l'intérêt général, la Municipalité de Girardville demande donc au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de recommander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'autoriser le Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini

Michel Perreault, maire